



[www.le-drennec.fr](http://www.le-drennec.fr)  
[mairie.le-drennec@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-drennec@wanadoo.fr)

# LE DRENNEC

## INFORMATIONS COMMUNALES

Vendredi 17 avril 2020

### MAIRIE

**COVID 19- DURANT LA FERMETURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC,  
NOUS SOMMES JOIGNABLES PAR TELEPHONE**

**AU 09 71 50 16 31**

**OU PAR MAIL [mairie.le-drennec@orange.fr](mailto:mairie.le-drennec@orange.fr)**



#### APPEL A LA SOLIDARITE - COVID19

La période de confinement est prolongée de 4 semaines, jusqu'au 11 Mai.

Nous faisons appel à la solidarité entre habitants, voisins pour venir en aide aux personnes en difficulté (isolement, courses, pharmacie, etc) et prévenir la mairie afin d'établir un fichier de personnes vulnérables, quel que soit leur âge, ayant une santé fragile, en perte d'autonomie, ayant des problèmes d'hébergement et (ou) financier, qui sont le plus exposés au coronavirus.

Des drennecois, avec l'aide d'élus passeront dans le week-end distribuer des crêpes au domicile des plus anciens. Ils sonneront et déposeront le paquet à votre porte. Selon votre souhait, ils vous salueront en respectant les distances de sécurité.

↳ **LA MAIRIE EST FERMEE AU PUBLIC** (accueil physique du public, bibliothèque).

Les salles municipales sont fermées, l'activité sportive ou culturelle par le biais d'une association est interdite.

↳ **L'AGENCE POSTALE DU DRENNEC EST FERMEE AU PUBLIC.** LA POSTE DE LESNEVEN EST OUVERTE DU LUNDI AU VENDREDI 9H-12H/13H30-16H30. Vous pouvez également effectuer vos démarches sur [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

↳ **L'accès et la circulation sont interdits dans le Bois du Coat par arrêté du 27 mars 2020**

#### ORDURES MENAGERES :

↳ En raison du contexte sanitaire dû à l'épidémie de Coronavirus COVID 19 et pour assurer au mieux la protection des agents du centre de tri de déchets nous vous rappelons que :

Les masques et gants usagés, les mouchoirs à usage unique, les lingettes désinfectantes **DOIVENT ETRE JETES** dans des sacs fermés dans la **POUBELLE D'ORDURES MENAGERES**.

↳ **COLLECTE DES DECHETS** : elle est susceptible de subir des perturbations. Si votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, nous vous recommandons de le laisser en extérieur il sera ramassé les jours suivants.

↳ **DEPOTS DES DECHETS AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (TRI SELECTIF)** : Ce dépôt étant un enjeu de salubrité publique il est possible de vous y rendre muni de votre autorisation. Cependant, aucun dépôt au sol à proximité des points d'apports volontaires n'est autorisé afin de faciliter le travail des services mais également pour des raisons d'hygiène.

↳ **DECHETERIES ET AIRES DE DECHETS VERTS FERMEES.**

Tout dépôt devant ou à proximité des aires de déchèteries ou aires de déchets verts est strictement interdit sous peine d'amende. Dans l'attente de la réouverture, nous vous demandons de garder vos déchets verts dans votre jardin. Il n'y aura pas de remorques de déchets verts mises à dispositions jusqu'à nouvel ordre. Des contrôles seront effectués et les contrevenants feront l'objet de poursuites.

↳ **CONFECTION DE MASQUES - A UTILISER EN COMPLEMENT DES GESTES BARRIERE !**

Des personnes sur la commune se proposent de faire des masques en tissu qui, à défaut de masques chirurgicaux, peuvent protéger partiellement du Covid 19. Ces masques ne remplacent pas les dispositifs médicaux mais permettent de limiter les risques de projections entre les personnes.

Vous pouvez participer à la fabrication en tant que couturières, ou en apportant tissus, élastiques, etc.

Les personnes volontaires sont invitées à contacter la mairie par mail : [mairie.le-drennec@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-drennec@wanadoo.fr) ou par tél : **09 71 50 16 31**. Des élus pourraient faire les relais, pour apporter le matériel et récupérer les masques confectionnés, en sonnant et en déposant sur les pas de portes. **En complément, la boulangerie Tanguy se propose de faire le lien et met à disposition des élastiques, tissus, masques.**

Quelques contraintes s'imposent : tissu et matériel propres, lavés avant usage. Utiliser le schéma du masque homologué. Le plus adapté est celui du CHU de Grenoble, (patron dans la presse locale). A défaut d'élastiques, on peut nouer 2 liens en tissu. Un masque en tissu doit être changé et lavé à 60 °C au moins 1 à 2 fois par jour pour un usage courant. Merci pour votre participation.

#### ↳ DEPLACEMENTS LIMITES

En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf cas suivants et à condition d'être muni(e) d'une attestation

- Entre le domicile et le travail lorsque le travail est impossible.
- Pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèce
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, (une heure / jour et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Cette attestation est disponible dans vos commerces de proximité, vous pouvez aussi la télécharger sur internet <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou la recopier à la main. Vous pouvez générer une attestation dérogatoire NUMÉRIQUE sur <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

#### ↳ VIOLENCES - En cette période de confinement, les violences augmentent

- **VIOLENCES SUR ENFANTS** : si vous avez le moindre doute concernant la maltraitance d'un enfant, dans votre entourage, contactez le **119 (ouvert 24h/24, 7jours/7)**
- **VIOLENCES CONJUGALES** : le confinement n'autorise pas à dévaloriser, à taper, à insulter, à imposer un rapport sexuel. Si vous êtes victime de violence, **composez le 3919 ou envoyez un SMS au 114**

#### ↳ VIGILANCE ET SOLIDARITE / GARDE D'ENFANTS

- **VEILLER SUR MES PARENTS, UN SERVICE PROPOSE PAR LA POSTE**

La Poste propose ce service gratuit durant la crise sanitaire du COVID-19. Il s'agit d'un service de visite de lien social réalisée par le facteur afin de rompre l'isolement amplifié par ces mesures de confinement.

**Vous êtes intéressé ?** Pour bénéficier gratuitement d'une visite par semaine réalisée par le facteur, appelez dès à présent le service client Veiller sur mes parents au : **0 800 000 011 (service et appel gratuits)**

- **BESOIN DE FAIRE GARDER VOTRE ENFANT ?**

Consultez le site [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr)

**Attention, ce service est réservé aux personnes travaillant dans des secteurs bien spécifiques.**

- **LE RESEAU YOOPIES** se mobilise pour venir en aide à tous les habitants ayant besoin de soutien en offrant des prestations gratuites : Aide (courses, lien social) aux personnes vulnérables, isolées et dépendantes, Garde d'enfants pour les salariés des activités essentielles (soignants, pompiers...), Soutien pédagogique par webcam pour les élèves...  
<https://yooxies.fr/>

#### ↳ CENTRE D'AIDE POUR LES DEMARCHES ESSENTIELLES EN LIGNE

Si vous avez besoin d'aide pour effectuer des démarches en ligne pour faire vos courses, voir un médecin, travailler depuis chez vous... appelez le **01 70 772 372** (Appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 9h à 18h) ou consultez le site internet <https://solidarite-numerique.fr/#toutes-les-ressources>

#### ↳ PERMANENCE TELEPHONIQUE AU CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE CDAS.

L'accueil du public est assuré par téléphone uniquement : CDAS St Renan - 02 98 84 23 22 ; CDAS Landerneau - 02 98 85 35 33, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Selon le degré d'urgence ou le besoin d'une écoute, une réponse sera apportée prioritairement par téléphone ou par mail.

↳ **LOGEMENT.** Vous vous interrogez sur vos droits et devoirs en matière de logement pendant cette période de crise...Retrouvez toutes les infos sur <https://www.anil.org/>

↳ **PERMANENCES ÉCOUTES TÉLÉPHONIQUES/NUMÉRIQUES. ADOS/FAMILLES D'ADOS (12-25 ans)** Pendant la crise du coronavirus dans le Finistère. Maisons Des Adolescents : BREST lund-vend, 9h-17h : ☛ 02 98 22 38 67 ☛ [mda-brest@chu-brest.fr](mailto:mda-brest@chu-brest.fr). **Points Accueil Écoutes Jeunes** ou PAEJ : Pays de Brest lund-vend 9h-17h : 06 72 83 35 70 / 06 42 81 10 40 [paejnord@pep29.org](mailto:paejnord@pep29.org).

↳ **PARENTEL** : 02 98 43 21 21 (horaires habituels ou sur [www.parentel.org](http://www.parentel.org)) [contact@parentel.org](mailto:contact@parentel.org).

↳ **CUMP** : 02 98 14 52 46. Permanence spécifique pour les familles des personnes affectées/décédées par le coronavirus.

↳ **COVID-19 : Attention aux arnaques.** Les délinquants ne reculant devant rien, bon nombre de fraudeurs tentent de tirer profit de la peur générée par le coronavirus COVID 19, d'autant plus depuis la mise en place du confinement. Leurs cibles favorites : les personnes vulnérables, tout particulièrement les personnes âgées. En cas de doute, appelez le **17**.

### **COVID19 -ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Dans le cadre de l'application des mesures gouvernementales relatives à la crise sanitaire du COVID-19 et afin de faciliter et d'encourager le confinement des habitants du Pays des abers à leur domicile la CCPA a pris, jusqu'à nouvel ordre, les dispositions suivantes :

- Hôtel de communauté fermé physiquement au public. Services joignables tous les matins de 9h à 12h au 02 98 37 66 00, ou par mail à l'adresse suivante : [accueil@pays-des-abers.fr](mailto:accueil@pays-des-abers.fr)

- Service eau et assainissement : En cas d'urgence, 02 30 26 02 82 ou [sea@pays-des-abers.fr](mailto:sea@pays-des-abers.fr)

- La Maison de l'Emploi est également fermée au public. Accueil téléphonique aux horaires habituels d'ouverture au 02 90 85 30 12 ou [accueil.emploi@pays-des-abers.fr](mailto:accueil.emploi@pays-des-abers.fr) , pour le PLIE [defiemploi@pays-des-abers.fr](mailto:defiemploi@pays-des-abers.fr) et la mission locale [acc-land-lesn@mission-locale-brest.org](mailto:acc-land-lesn@mission-locale-brest.org)

- Le port de l'Aber Benoit: Les bureaux du port du Vill (Landeda) et du Stellac'h (Saint-Pabu) seront fermés et le service de gestion des mouillages de l'Aber Benoit fortement perturbé. Il est demandé à l'ensemble des usagers des mouillages de l'Aber Benoit de ne pas mettre à l'eau leur bateau avant que la situation s'améliore. Le service reste joignable par téléphone uniquement pour les urgences au 06 19 87 75 39. Merci de votre compréhension.

**COLLECTE DES ORDURES MENAGERES** : Mercredis des Semaines Paires.

**ENEDIS.** Dépannage et sécurité : pour déclarer un sinistre (coupure d'électricité, boîtier électrique endommagé ou cassé) contactez le 09.726.750.29.

### **VIE ASSOCIATIVE**

**PAROISSE.** Bouversements de notre vie paroissiale en période d'épidémie de coronavirus : Les messes célébrées en public sont supprimées jusqu'à nouvel avis.

Les prêtres assurent un accueil téléphonique chaque soir de 17h00 à 19h00 : 02 98 83 00 43.

Pour les obsèques, contacter le numéro d'astreinte : 06 30 77 66 14.

### **ANNONCES DIVERSES**

**BOULANGERIE TANGUY.** La boulangerie est ouverte du mardi au dimanche de 6h30 à 12h30.

**TRAITEUR KERZIL Livraison sur le pas de porte** : En cette période de confinement, nous proposons de livrer vos courses chez vous : -Commander par téléphone ; -Un minimum de 30€ ; -Livraison (gratuite et possible au Drennec et dans les villes alentours) effectuée tant que possible dans la journée, au même prix qu'en magasin ; -Boucherie, charcuterie, plats préparés, crèmerie, fruits et légumes, boissons, hygiène.... **Moyens de paiement acceptés** : espèces ou chèque.

**Drive** : il est également possible de passer votre commande par téléphone puis de la récupérer, quand vous le souhaitez, au même prix qu'en magasin.

**Téléphone** : 02.98.40.40.05. Ouvert du mardi au samedi 8h30 à 12h20 et de 15h30 à 18h30, dimanche de 8h30 à 12h20.

**PHARMACIE BOUGEARD.** La pharmacie sera fermée tous les samedis matins durant la période de confinement.

**UN AMOUR DE POMMES DE TERRE** sera présent tous les mercredis matin près de la boulangerie.



**DON DU SANG.** Mardi 21 avril 2020 de 8h00 à 13h00, espace des Châtaigniers au Drennec. Dans le contexte de l'épidémie, la collecte de sang doit absolument se poursuivre pour répondre aux besoins des patients pour lesquels les transfusions sont vitales. En raison des mesures de confinement l'accueil des donneurs se fera **sur rendez-vous** via le site Internet :

**<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr> ou au 02 98 44 50 77.**

Il faut obligatoirement se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case assistance aux personnes vulnérables en ajoutant la mention don du sang. Pour donner : ne présenter aucuns symptômes grippaux Etre âgés de 18 à 70 ans et peser au moins 50kg Pour un premier don, munissez-vous d'une pièce d'identité. Merci d'avance pour votre générosité.

**RESTOS DU CŒUR : Campagne d'été 2020 des Restos du Cœur de LANNILIS.** Les distributions auront lieu de 13h30 à 16 h00 les mardis des semaines paires : 28 avril / 12 mai / 26 mai... Les inscriptions auront lieu aux mêmes dates de 9h à 12h. Se présenter muni des justificatifs originaux des charges et ressources. Restos du Cœur de Lannilis, 2 Allée Verte. Tél 09 62 13 99 14 ou mail : [restoduceur.lannilis@orange.fr](mailto:restoduceur.lannilis@orange.fr)

**A VENDRE** pommes de terre Monalisa, Bintje : 12€/25kg ; 6€/10kg ; œufs fermiers 3€/12. Contact 06.89.25.16.18. Livraison assurée.

## MEMENTO

**MEDECIN DE GARDE** Composer le 15.

**PHARMACIE DE GARDE.** Composez le 3237.

**CABINET INFIRMIER** 7 rue de Brest. ☎ 02.98.40.70.58. Permanences Lundi - Vendredi : 11H30 à 12H. Samedi, Dimanche sur rdv.

**VIOLENCES CONJUGALES** Composer le 3919

**VIOLENCES SUR ENFANTS** Composer le 119

**LE TELEGRAMME** : Correspondance : Mme Martine Kerleroux, ☎ 02.98.40.87.44. Courriel : [martine-kerleroux@orange.fr](mailto:martine-kerleroux@orange.fr)

**OUEST-FRANCE** : M. Yvon SIMIER, ☎ 02 98 40 74 86 ou 06 81 79 52 76. Courriel : [simier.yvon@orange.fr](mailto:simier.yvon@orange.fr)

**RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL DE PLABENNEC.** Pendant le confinement :

- Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h au 06.01.44.01.12 ; de 11 h à 14 h au 06.98.56.32.22 ; de 15h à 17h au 06.01.44.01.12. Par mail : [rpam@plabennec.fr](mailto:rpam@plabennec.fr)

**CONCILIATEUR DE JUSTICE:** permanences suspendues durant la période de confinement. Toutefois, et dans certains cas seulement, il est possible de saisir le conciliateur par courriel. Suivant le cas, il pourra prendre en charge le dossier et effectuer certaines démarches par téléphone ou courriel...afin de rechercher une solution amiable au problème soulevé, sans pour autant acter l'accord par un constat d'accord (qui nécessite la présence physique des intervenants). Les personnes qui le jugent utiles peuvent ainsi saisir le conciliateur, à l'adresse suivante: [jean-pierre.lussou@conciliateurdejustice.fr](mailto:jean-pierre.lussou@conciliateurdejustice.fr)



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** Santé publique France **COVID-19**

### CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- SI VOUS ÊTES MALADE Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ? [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS) 0 800 130 000